



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1907/2006/CE (REACH)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit
nom commercial

Joint PAN Confectionné (Joint Trou d'Homme)

Identification fournisseur
nom
adresse

PORTERET BEAULIEU INDUSTRIE
4, chemin du Fourneau – B.P. 11
21310 BEZOUOTTE – France
Tel : (33)3 80 10 08 08
Fax : (33)3 80 36 56 87
www.pbi-company.com - info@pbi.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est un solide qui peut, sous l'effet d'une exposition brutale à une forte température, se décomposer et donner lieu à dégagement d'oxyde de carbone (CO), d'anhydride carbonique (CO₂), d'acide cyanhydrique (HCN), d'amine, nitrile, et pyridine.

Les produits de décomposition thermique peuvent provoquer des effets irréversibles s'ils sont inhalés à des concentrations supérieures aux valeurs limites admissibles d'exposition.

Le produit est incompatible avec les oxydants forts comme l'acide fluorhydrique (HF) et l'acide nitrique (HNO₃).

La fibre de verre est non classée quant-à sa cancérogénicité selon le règlement européen N°1272/2008 (CLP), NOTE R : « la classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer aux fibres dont le diamètre moyen géométrique pondéré par la longueur, moins deux écarts types, est supérieur à 6 µm ».

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composition :

Éléments	No - CAS	No - EINECS	Classification selon règlement européen N°1272/2008 (CLP)
Verre d'oxyde (type E)	65997-17-3	266-046-0	Non classée selon Note R (1272/2008)
Fils para-aramides poly-(paraphénylène-téréphtalamide)	26125-61-1	-	-
Fils acryliques pré-oxydé (PAN)	-	-	-
Elastomère naturel	-	-	-
Graphite sous forme de paillette	7782-42-5	231-955-3	-
Fil métallique (laiton)	-	-	-

Indications complémentaires: NA

4. PREMIERS SECOURS

Irritation cutanée : Laver à l'eau courante, et éventuellement savonner la partie du corps qui a été en contact avec le graphite superficiel.
Contact oculaire : Laver immédiatement avec de l'eau.
Ingestion : Non applicable.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : CO₂ ou extincteur à poudre.
Eviter de respirer les fumées des produits de décomposition thermique de la fibre synthétique, de l'élastomère et du graphite.

6. DISPERSION ACCIDENTELLE

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Dans le cas où de la poudre de graphite se serait répandue sur le sol, et risquerait de le rendre glissant : éliminer la poussière avec un aspirateur, et laver le reste avec de l'eau et du savon.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Utiliser des gants

Réduction des émissions lors des manipulations

Eviter l'utilisation d'outils de perçage et découpe à haute vitesse, qui favorisent le dégagement des poussières et/ou fibres qui composent le produit.

Des mesures de prévention technique (ex : ventilation et dépoussiérage des postes de travail), une organisation du travail adaptée et un nettoyage régulier permettront de respecter les valeurs limites d'exposition.

Stockage

Tenir à l'écart de produits inflammables et aussi d'oxydants forts qui peuvent décomposer le fil.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de prévention et valeurs limites d'exposition

Les réglementations concernant la prévention et les valeurs limites d'exposition varient selon les pays. Se conformer aux réglementations en vigueur.

- Il existe pour toutes les poussières sans effet spécifique une valeur limite réglementaire :

Pays	Valeur limite*	Référence
France	10 mg/m ³ 5 mg/m ³	pour les poussières totales pour les poussières alvéolaires art. R232.5.5. du code du travail

- Les fibres :

Les réglementations concernant la prévention et les valeurs limites d'exposition varient selon les pays. Se conformer aux réglementations en vigueur. En l'absence de réglementation spécifique pour ce type de fibre, utiliser par assimilation celles s'appliquant aux fibres de verre.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs limites pour les fibres de verre, en vigueur en Janvier 1998 dans plusieurs pays européens.

Pays	Valeur limite*	Référence
Allemagne	0.5 f/ml TRGS 900	
France	1.0 f/ml ou 5 mg/m ³	Circulaire DRT No 95-4 du 12.01.95
UK	2.0 f/ml ou 5 mg/m ³	HSE - EH40 - Maximum Exposure Limit

Respect des valeurs limites

Analyser le procédé et les tâches pour repérer les sources d'exposition aux poussières.

Si nécessaire, effectuer des mesures de poussières.

Utiliser des mesures de prévention technique (ex : ventilation et dépoussiérage des postes de travail), une organisation du travail adaptée et un nettoyage régulier pour respecter les valeurs limites d'exposition.

Protection des yeux et de la peau

Lors des tâches impliquant beaucoup de manipulations, porter des gants et une combinaison lâche au cou et aux poignets.

Porter des lunettes de sécurité avec protection latérale lors d'un travail en hauteur.

Après les manipulations, rincer à l'eau les parties de la peau qui auraient pu être exposées.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adaptée en cas de concentrations excessives en poussières fibreuses ou autre contaminant.

Pour les concentrations inférieures à la valeur limite, la protection respiratoire (de type FFP2) est optionnelle.

Pour des opérations de courte durée pendant lesquelles les concentrations n'excèdent pas 10 fois la valeur limite, utiliser une protection respiratoire de type FFP2.

Information et formation des opérateurs

Les opérateurs doivent être informés sur:

- les tâches impliquant le produit
- les règles internes concernant le tabagisme
- les règles concernant la prise de nourriture et de boissons sur les lieux de travail
- les tâches nécessitant une protection respiratoire et des vêtements de protection.

Ils doivent être formés:

- aux bonnes pratiques de travail générant peu de poussières
- à la bonne utilisation des équipements de protection.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 Etat physique : solide
- 9.2 Odeur : type élastomère
- 9.3 Point de fusion : non applicable
- 9.4 Auto-inflammation : non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 Stabilité du produit : produit stable dans les conditions normales.
- 10.2 Réactions dangereuses avec : oxydants forts.
- 10.3 Danger des produits de décomposition : en cas de décomposition chimique ou par combustion, il peut se dégager des gaz toxiques et asphixiants (cf paragraphe 2).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Fibre de verre :

Toxicité à long terme :

Il faut savoir que les fils de verre à filaments continus ne sont pas respirables (c'est-à-dire ne pénétrant pas dans les alvéoles pulmonaires).

Ceci correspond au fait que le diamètre des filaments est supérieur à 3 microns, la longueur des poussières les plus fines même après manipulations est très largement supérieur à 5 microns et que le rapport longueur/diamètre est supérieur à 3 ; ces valeurs étant fixées pour la définition des fibres respirables par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMC).

CIRC ou IARC (Centre International de Recherches contre le Cancer) :

Après études épidémiologiques réalisées sur les fils de verre textiles sous forme de filaments continus, la conclusion a été que les filaments de verre ne sont pas justifiables d'un classement concernant leur risque cancérogène. Elles appartiennent au Groupe 3 du classement IARC. Cette conclusion a été confirmée par le Groupe de Travail de l'IARC en Octobre 2001 ainsi que dans la dernière édition de la monographie de l'IARC sur l'évaluation des risques cancérogènes sur l'homme, volume 81, « Man-made vitreous fibres » publiée en 2002.

Les poussières générées par les fibres de verre peuvent avoir un effet irritant sur les yeux, la peau et les voies respiratoires.

Les autres matériaux :

Toxicité orale : l'épidémiologie n'a montré aucun danger pour la santé en relation avec l'utilisation du produit.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Non connues

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Destruction en centre agréé.

14. TRANSPORT

Pas de précaution spéciale requise.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification CE : les produits ne sont pas classés.

Etiquetage : le produit n'étant pas classé ne nécessite pas d'étiquetage

Cette liste indique uniquement les principaux textes communautaires publiés à la date de fourniture de la présente fiche de données de sécurité. Elle ne saurait être considérée comme une énumération exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné.

Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.